

Litige suite à la vente d'un scooter

Par Claire, le 29/01/2009 à 21:17

Bonsoir,

Le 13 novembre 2008, j'ai vendu un scooter Nitro (année juin 2005) au prix ce 1000 euros. Or aujourdh'ui l' acheteur veut me ramener pour vis de forme, et désire un remboursement de cet achat.

Quels sont les recours ? Ai je le droit de constester ?

Merci par avance pour vos conseils,

Par Tisuisse, le 29/01/2009 à 23:31

Bonjour,

Vous a-t-il dit pourquoi ? quels sont les repproches qu'il fait pour ce scooter ? Quelles sont les preuves qu'il est mesure d'apporter pour qu'il y ait "vice caché" ?

Lisez le post-it relatif à la vente d'un véhicule (voir le forum du droit routier).